

- 2.13 Intervalle des positions autorisées pour le centre de gravité de la charge (par rapport à l'essieu 2) :
- 2.13.1 Distance mini : 0,561 0,602 0,646 0,699 0,747 0,814 0,886 1,005
- 2.13.2 Distance maxi : 1,008 1,087 1,168 1,271 1,370 1,507 1,647 1,790
- 2.14 Distance minimum entre l'entrée de carrosserie et l'axe de l'essieu 1 : ----- 1,025-----

\* Voir paragraphe 8 Carrosserie (rubrique 8.10).

\*\* Pour certaines utilisations (équipement BENNE), le porte-à-faux AR peut être ramené à 1,000 m (charge non uniformément répartie).

NOTA : pour les véhicules munis d'un ralentisseur (voir 7.9), il est admis de pouvoir :

- a) Augmenter le poids total autorisé en charge (2.1) et le poids total roulant autorisé (2.2) d'une valeur égale au poids de ce ralentisseur, des accessoires et ferrures nécessaires à son montage et à son fonctionnement, et ce, dans la limite de 500 kg.
- b) Augmenter la charge maximale admissible sur l'essieu 2 (2.4.2) dans la limite de 400 kg.

### 3 MOTEUR

- 3.1 Dénomination : MIDR062045B/3 ou MIDR062045D/3 ou MIDR062045E/3
- 3.1.1 Marque : RENAULT VEHICULES INDUSTRIELS.
- 3.2 Description générale :
- 3.2.1 Genre : moteur à combustion interne à pistons en mouvement alternatif et vilebrequin. Suralimentation par turbocompresseur entraîné par les gaz d'échappement.

- 3.2.2 Cycle : Diesel.
- 3.2.3 Nombre de temps : 4.
- 3.3 Nombre et disposition des cylindres : 6 verticaux en ligne.
- 3.4 Dimensions :
- 3.4.1 Alésage (mm) : 120.
- 3.4.2 Course (mm) : 145.
- 3.4.3 Cylindrée (cm³) : 9834.

	B/3	D/3	E/3
3.5 Rapport volumétrique de compression : (±0,5/1)	18	18	18
3.6 Puissance maximale (kW CEE) :	195	222	249
3.7 Régime de puissance maximale(tr/min) :	2100	2100	2000
3.8 Couple maximal(mdaN CEE) :	103	118,5	155
3.9 Régime de couple maximal(tr/min) :	1400	1300	1200
3.10 Régime de rotation maximal(tr/min) : (±40)	2420	2390	2420

- 3.11 Carburant utilisé : gazole.
- 3.12 Réservoir(s) de carburant : monté(s) sur longeron droit  
Série, sauf version 55 : 200 litres.  
Série version 55 : 2 x 400 litres.

- En option (sauf version 55) : 130 l - 150 l - 300 l - 400 l - 600 l.
- 3.13 Mode d'alimentation du moteur : par injecteurs mécaniques.
- 3.14 Type de filtre à air : sec.
- 3.15 Allumage : par compression.
- 3.16 Tension d'alimentation des circuits électriques (V) : 24.
- 3.18 Refroidissement du moteur : par circulation d'eau.
- 3.19 Nombre de silencieux d'échappement : 1.
- 3.20 Niveau sonore au point fixe :
- 3.20.1 Valeur du niveau sonore (dBA) :
- |                        | 92 | 94 | 91 |
|------------------------|----|----|----|
| Sortie gauche (G) :    |    |    |    |
| Sortie verticale (V) : | 82 | 82 | 81 |
- 3.20.2 Régime de rotation correspondant (tr/min) :
- |  | 1575 | 1575 | 1500 |
|--|------|------|------|
|  |      |      |      |
- 3.20.3 Position de la sortie de l'échappement : à gauche (G) ou verticale (V).
- 3.21 Emplacement du symbole de la valeur corrigée du coefficient d'absorption (moteur Diesel) : sur plaque constructeur.

### 4 TRANSMISSION DU MOUVEMENT

- 4.1 Type de boîte vitesses : boîte I (B 9) mécanique, 9 vitesses en marche AV, 1 en marche AR.  
En option : boîte II (B18) mécanique, 18 vitesses en marche AV, 2 en marche AR.
- 4.1.1 Emplacement du (ou des) levier(s) de commande : au plancher.
- 4.2 Type d'embrayage : monodisque ou bidisque à sec.
- 4.2.1 Mode de commande : pédale.
- 4.3 Type de transmission entre la boîte de vitesses et les roues : par arbre à cardans entre boîte de vitesses et pont arrière.
- 4.4 Démultiplication de la transmission :
- 4.4.1 Dimension et circonférence de roulement des pneumatiques de référence(mm) : 315/80R22.5 - 3280.
- 4.4.2 Démultiplication et vitesse à 1000 tr/min (avec boîte et rapports de ponts montés en série) :

Combinaison des vitesses	Rapport de boîte	Rapport du pont	Démultiplication totale	Vitesse à 1000 tr/min (en km/h)
1	1/11,09		1/51,29	3,61
2	1/7,36		1/34,04	5,44
3	1/5,12		1/23,68	7,83
4	1/3,71	1/4,920	1/17,15	10,80
5	1/2,78	ou autres	1/12,85	14,42
6	1/1,98	rapports	1/9,15	20,25
7	1/1,38	possibles	1/6,38	29,05
8	1/1,00	(voir NOTA)	1/4,62	40,09
9	1/0,75		1/3,46	53,44
AR	1/11,05		1/51,10	3,63

- Les rapports de la boîte et du pont sont donnés comme le quotient de la vitesse de rotation de sortie sur la vitesse de rotation d'entrée.
- 4.4.3 Boîte de vitesses pouvant être montée en option :
- Boîte II (B18) 18 vitesses en marche avant et 2 en marche arrière. Rapports : 1ère lente 1/11,09
- 1ère 1/9,55 - 2ème 1/7,36 - 3ème 1/6,34 - 4ème 1/5,12 - 5ème 1/4,41 - 6ème 1/3,71 7ème 1/3,20 - 8ème 1/2,78 - 9ème 1/2,40 - 10ème 1/1,98 - 11ème 1/1,70 - 12ème 1/1,38 - 13ème 1/1,19 - 14ème 1/1 - 15ème 1/0,86 - 16ème 1/0,75 - 17ème 1/0,65 - AR P : 1/11,05 - AR G : 1/9,52.
- NOTA : rapports de pont possibles :

Moteurs	MIDR062045E/3	MIDR062045D/3	MIDR062045E/3			
Boîtes	B 9	B 18	B 9	B 18	B 9	B 18
1/5,125	X	X	X	X		
1/5,857	X	X	X	X		
1/6,307	X	X	X	X		
1/6,833	X	X	X	X		
1/4,182					X	X
1/4,402	X	X	X	X	X	X
1/4,654	X	X	X	X	X	X
1/4,920	X	X	X	X	X	X
1/5,228	X	X	X	X	X	X
1/5,452	X	X	X	X	X	X
1/5,793	X	X	X	X	X	X
1/6,136	X	X	X	X	X	X
1/6,621	X	X	X	X	X	X
1/7,810	X	X	X	X		

- 4.5 Vitesse maximale théorique au régime de régulation à vide de 2420 tr/min avec pneumatiques 13 R 22.5 (3,425) :

	Rapports de pont			
	1/4,402	1/4,920	1/5,228	1/5,857
Boîte I (B9)	151	135	127	113
Boîte II (B18)	174	155	146	131

- 4.6 Indicateur de vitesse : oui.
- 4.7 Compteur kilométrique : oui.
- 4.8 Chronotachygraphe : oui.
- 4.9 Limiteur de vitesse : oui, sauf véhicules limités par chaîne cinématique.

### 5 SUSPENSION

- 5.1 Essieu 1 : essieu rigide. Ressorts à lames. Stabilisateur à barre de torsion. 2 amortisseurs télescopiques. En option, ressorts à lames renforcés.
- 5.2 Essieu 2 : essieu rigide. Ressorts à lames. Stabilisateur à barre de torsion. Eventuellement, 2 amortisseurs télescopiques.  
En option, suspension AR pneumatique composée de :  
- 2 ressorts à lames  
- 2 coussins pneumatiques  
- 2 amortisseurs télescopiques.
- La régulation de la hauteur du châssis se fait :  
- automatiquement en cas de variation de charge par l'intermédiaire d'une valve de nivellement électronique,  
- par télécommande manuelle depuis l'intérieur de la cabine jusqu'à une vitesse de 10 km/h.
- Un voyant orange, situé sur le tableau de bord, signale toutes situations différentes de la position route.
- L'air nécessaire à la suspension pneumatique est fourni par un réservoir supplémentaire de 40 dm³ ou deux de 20 dm³. Cette suspension implique une augmentation du poids à vide du châssis-cabine d'une valeur n'excédant pas 3 %.

### 6 DIRECTION

- 6.1 Type de direction : à vis sans fin et écrou avec assistance hydraulique.
- 6.2 Diamètre de braquage hors-tout (m) : 15,000 (38) - 15,900 (41) - 16,800 (44) - 18,000 (48) - 19,200 (52) - 21,000 (57) - 22,600 (63) - 23,200 (68).

### 7 FREINAGE

- 7.1 Frein de service : à transmission pneumatique comportant un circuit essieu 1 et un circuit essieu 2 indépendants. Un robinet alimente le circuit des 2 vases à diaphragme des freins de l'essieu 1 par l'intermédiaire d'une valve de réduction pilotée par le correcteur de freinage et le circuit des vases des freins de l'essieu 2 par l'intermédiaire d'un correcteur avec valve-relais intégrée.
- 7.2 Répartiteur de freinage : agissant sur l'essieu 2.
- 7.3 Frein de secours : assuré par le dispositif de stationnement.
- 7.4 Frein de stationnement : assuré par le dispositif à ressort des freins de l'essieu 2 à commande manuelle et transmission pneumatique.
- 7.5 Mode de transmission des efforts aux roues :
- 7.5.1 Frein de service : pneumatique.
- 7.5.2 Frein de secours : cylindres à ressort.
- 7.5.3 Frein de stationnement : cylindres à ressort.
- 7.7 Réservoirs d'énergie : 3 réservoirs d'air comprimé de 30 dm³, essieu 1, essieu 2, remorque, parc et auxiliaires (pour porteur-remorqueur) ou parc et auxiliaires (pour porteur).
- 7.7.1 Mode d'alarme pour les défaillances : un signal optique sur le tableau de bord.
- 7.7.2 Paramètre mesuré pour l'alarme : baisse de pression d'air.
- 7.7.3 Mode de contrôle du bon fonctionnement de l'alarme : par baisse de la pression d'air dans les réservoirs.
- 7.8 Type de freins : à tambours.
- 7.9 Ralentisseur : sur gaz d'échappement ; en option, électromagnétique sur transmission.

- 7.10 Circuit de freinage pour la remorque : oui, pour porteur-remorqueur.  
Une valve de commande de remorque avec valve de rupture incorporée, actionnée par les circuits du frein de service et de stationnement, agit sur le dispositif de freinage de service du véhicule remorqué.
- 7.10.2 Dispositif de freinage automatique en cas de rupture d'attelage : oui, en cas de rupture d'une des conduites de la liaison pneumatique, le freinage du véhicule remorqué est assuré automatiquement.

### 8 CARROSSERIE

- 8.1 Carrosserie : châssis-cabine. Cabine normale (version A).  
Sur demande :  
cabine profonde (version B)  
cabine rehaussée  
cabine duplex  
suspension pneumatique AR/cabine 2 points (sauf cabine Duplex)  
suspension pneumatique cabine 4 points (sauf cabine Duplex).
- 8.2 Matériaux constituant la carrosserie : tôle d'acier.
- 8.3 Nombre de places assises : 2 ou 3.
- 8.4 Sièges : 1 siège pour conducteur, 1 siège ou 1 banquette pour passagers.
- 8.5 Nombre de portes : 2.
- 8.5.1 Fermetures : de sécurité à 2 positions.
- 8.6 Emplacement et mode d'ouverture des vitres :  
- 2 glaces descendantes sur portes  
- 2 glaces sur le panneau arrière de la cabine  
- 2 glaces sur les faces latérales de la cabine, en arrière des portes.  
Option : sans glace sur face arrière cabine.
- 8.7 Nature des matériaux utilisés pour les vitrages : verre.
- 8.9 Dispositif de protection latérale : sera monté sur véhicule carrossé.
- 8.10 Dispositif de protection contre l'encastrement : oui, la position devra être vérifiée après carrossage. Dans le cas où son existence est incompatible avec l'utilisation du véhicule, le châssis-cabine pourra ne pas en être équipé.
- 8.11 Systèmes anti-projections :  
Essieu 1 : oui  
Essieu 2 : non (à monter lors du carrossage).

### 9 ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

- 9.1 Feux de route : 2.
- 9.2 Feux de croisement : 2.
- 9.3 Feux de position :
- 9.3.1 avant : 2 incorporés dans les feux de croisement.
- 9.3.2 arrière : 2
- 9.3.3 latéraux : (véhicules de plus de 6 m) non : à monter lors du carrossage
- 9.5 Indicateurs de changement de direction :
- 9.5.1 Avant : 2.
- 9.5.2 Arrière : 2.
- 9.5.3 Latéraux : 2.
- 9.6 Feux stop : 2.
- 9.7 Eclairage de la plaque d'immatriculation : oui, 2 feux.
- 9.8 Dispositifs réfléchissants :
- 9.8.1 Arrière : 2.
- 9.8.2 Latéraux : non (montés lors du carrossage).
- 9.9 Feux de détresse : par fonctionnement simultané des indicateurs de direction.
- 9.10 Feux de marche arrière : 2.

### PROCES-VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du représentant accrédité du constructeur que le véhicule numéro VF6BA02A000014100 présenté comme prototype des véhicules de marque RENAULT, type BA02W1X, versions 38 - 41 - 44 - 48 - 52 - 57 - 63 - 68 livré en châssis-cabine satisfait aux dispositions des articles R.54 à R.62, R.69 à R.85, R.87 à R.97, R.103 et R.104 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application. Il devra être vérifié après montage de la carrosserie que le véhicule satisfait aux dispositions des articles R.61, R.62, R.85 à R.93, R.103 et R.104. La numérotation dans la série du type commence à VF6BA02A000014100.

Fait à LYON, le 11 Juillet 1991  
Le Technicien en Chef de l'Industrie et des Mines  
J. L. PRAT

VU, APPROUVE et ENREGISTRE sous le N° RT 6078  
Fait à LYON, le 11 Juillet 1991  
Pour le Directeur, le Chef de la Division des Contrôles Techniques  
J. M. BERTIN

### COMPLEMENT AU PROCES-VERBAL DE RECEPTION DU TYPE BA02W1X

La notice descriptive précédant le procès-verbal de réception déjà modifiée le 08.06.93 (RT 6738) , 13.06.94 (RT 7064) a été mise à jour conformément aux dispositions de l'article 5 de l'arrêté ministériel du 19 juillet 1954.

Les prescriptions réglementaires restent satisfaisantes.

Cette mise à jour peut s'appliquer à partir du numéro d'identification : VF6BA02A000016853.

Lyon, le 27 Mars 1995  
L'Attaché à la Division des Contrôles Techniques  
J.L. PRAT

Vu, approuvé et enregistré sous le n° RT 7384  
Lyon, le 27 Mars 1995  
Pour le Directeur, le Chef de la Division des Contrôles Techniques  
R. CAILLETON

- 9.11 Feux de brouillard :
- 9.11.1 Arrière : 2.
- 9.11.2 Avant : non. En option 2.
- 9.12 Feux d'encroisement :
- 9.12.1 Avant : 2.
- 9.12.2 Arrière : non (montés lors du carrossage).

### 10 DIVERS

- 10.1 Accessoires :
- 10.1.1 Essuie-glace : 2.
- 10.1.2 Lave-glace : 2.
- 10.1.3 Rétroviseur : 2 principaux, 1 d'accostage, 1 grand angle.
- 10.1.4 Avertisseur sonore : 1.
- 10.1.5 Dispositif antiviol : sur colonne de direction.
- 10.2 Marques d'identité :
- 10.2.1 Emplacement de la plaque du constructeur : à l'extérieur de cabine, face avant, côté droit.
- 10.2.2 Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification : sur le cadre châssis, à l'extérieur du longeron droit, en arrière de l'essieu extrême arrière ou au niveau de la roue extrême avant.
- 10.2.3 Structure du numéro d'identification :

V	F	6	B	A	0	2	A	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Code Constructeur		Descripteur										Indicateur				

- 10.2.4 Le numéro d'identification commence à :

V	F	6	B	A	0	2	A	0	0	0	0	1	6	8	5	3
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

- 10.2.4 Le numéro d'identification commence à :

- 10.2.4.1 Le type figure sur la plaque constructeur.

- 10.2.5 Identification du moteur : à l'avant gauche du moteur.

### 11 VISITES TECHNIQUES

- 11.1 Emplacement de la plaque correcteur : sur le bas de porte, côté gauche.
- 11.2 Pression déclarée par le constructeur : 8 bars.
- 11.3 Pression de disjonction : 8 bars.
- 11.4 Pression aux têtes d'accouplement (à la pression déclarée par le constructeur) :
- 11.4.1 - à la tête d'alimentation (de couleur rouge) : 7,4 bars
- 11.4.2 - à la tête de commande (de couleur jaune) : 6,9 bars.
- 11.5 Longueur des bras de levier(mm) : essieu 1 : 175 - essieu 2 : 175.
- 11.6 Course maximale des actionneurs de frein (mm) : essieu 1 : 55 - essieu 2 : 55.
- 11.7 Nature du repérage des réservoirs d'air en fonction de leur affectation : anneau de couleur (portant le cas échéant un numéro) fixé sur un des bossages du réservoir concerné.
- | Inscription | Affectation            |
|-------------|------------------------|
| Orange      | Circuit frein essieu 1 |
| Bleu 2      | Circuit frein essieu 2 |
| Rouge       | Circuit remorque       |
| Marron      | Auxiliaire.            |
- 11.8 Observations : néant.